

COMMUNE DE SAINT MARTIN LE REDON

Compte rendu de la séance du vendredi 15 avril 2022

Secrétaire de la séance: Christelle GRIALOU

Été présents : Robert AFONSO, Virginie BROCHETON, Eliette COUVE, Jean-Pierre DELRIEU, Flore DUBOSC, Christelle GRIALOU, Christian RIGAL, Käthe CAPMAS

Été représentés : Delphine LEGAL, Marc LEVIEUX

Été absents ou excusés :

Rappel de l'ordre du jour :

Finances communales

Présentation et vote des comptes administratifs des 4 budgets 2021

Vote du Compte administratif 2021 COMMUNE

Affectation de résultat 2021 COMMUNE

Vote du Compte de Gestion 2021 COMMUNE

Vote du Compte Administratif 2021 LOGEMENTS SOCIAUX

Affectation de résultat 2021 LOGEMENTS SOCIAUX

Vote du Compte de Gestion 2021 LOGEMENTS SOCIAUX

Vote du Compte administratif 2021 MULTIPLE RURAL

Affectation de résultat 2021 MULTIPLE RURAL

Vote du Compte de Gestion 2021 MULTIPLE RURAL

Vote du Compte administratif 2021 TRANSPORT SCOLAIRE

Affectation de résultat 2021 TRANSPORT SCOLAIRE

Vote du Compte de Gestion 2021 TRANSPORT SCOLAIRE

Présentation et vote des 4 budgets primitifs 2022

Vote du Budget Prévisionnel 2022 COMMUNE

Vote du Budget Prévisionnel 2022 LOGEMENTS SOCIAUX

Vote du Budget Prévisionnel 2022 MULTIPLE RURAL

Vote du Budget Prévisionnel 2022 TRANSPORT SCOLAIRE

Vote des taux de fiscalité directe locale

Patrimoine communal

Attribution du logement de fonction de l'ancienne école

Validation des devis pour les logements.

Questions diverses /

Madame le Maire ouvre la séance et laisse la parole à M. Jean-Pierre DELRIEU qui prend la présidence dans le cadre du vote du compte administratif.

Madame le Maire sort de la salle à chaque vote des quatre comptes administratifs.

Délibérations :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE ST-MARTIN-LE-REDON (2022 DE 007)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DELRIEU Jean-Pierre, après la présentation du compte administratif par Mme le Maire qui est ensuite sortie de la salle du Conseil pour le vote, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par DELRIEU Jean-Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		126 189.24		183 120.65		309 309.89
Opérations exercice	91 723.86	165 597.66	169 457.90	223 973.52	261 181.76	389 571.18
Total	91 723.86	291 786.90	169 457.90	407 094.17	261 181.76	698.881.07
Résultat de clôture		200 063.04		237 636.27		437 699.31
Restes à réaliser	862.93	104 118.00			862.93	104 118.00
Total cumulé	862.93	304 181.04		237 636.27	862.93	541 817.31
Résultat définitif		303 318.11		237 636.27		540 954.38

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité des 9 voix.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT COMMUNE DE ST MARTIN LE REDON (2022 DE 008)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 237 636.27€**

Le conseil Municipal de Saint-Martin le Redon à l'unanimité des 9 voix.décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	183 120.65
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	54 515.62
Résultat cumulé au 31/12/2021	237 636 .27
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	237 626.27
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	237 636.27
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DE ST-MARTIN-LE-REDON (2022 DE 009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Pierre DELRIEU,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité des 9 voix que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE (2022 DE 010)

Mme Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Saint Martin Le Redon,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Saint Martin Le Redon pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 785 406.20 Euros

En dépenses à la somme de : 785 406.20 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	170 204.31
012	Charges de personnel, frais assimilés	62 200.00
014	Atténuations de produits	3 000.00
65	Autres charges de gestion courante	125 206.97
66	Charges financières	2 000.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	2 000.00
022	Dépenses imprévues	8 000.00
023	Virement à la section d'investissement	34 431.89

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 850.10
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		409 893.27

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	500.00
73	Impôts et taxes	85 371.00
74	Dotations et participations	61 386.00
75	Autres produits de gestion courante	25 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	237 636.27
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		409 893.27

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	81 612.93
23	Immobilisations en cours	260 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	33 900.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		375 512.93

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	104 118.00
16	Emprunts et dettes assimilées	26 149.90
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 900.00
021	Virement de la section de fonctionnement	34 431.89
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 850.10
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	200 063.04
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		375 512.93

ADOpte A L'UNANIMITÉ DES VOIX

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DES LOGEMENTS SOCIAUX (2022 DE 011)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DELRIEU Jean-Pierre, après la présentation du compte administratif par Mme le Maire qui est ensuite sortie de la salle du Conseil pour le vote, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par DELRIEU Jean-Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement	Fonctionnement	Ensemble
----------------	----------------	----------

Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	17 811.69				17 811.69	
Opérations exercice	7 208.12	11 086.97	1 584.90	13 441.09	8 793.02	24 528.06
Total	25 019.81	11 086.97	1 584.90	13 441.09	26 604.71	24 528.06
Résultat de clôture	13 932.84			11 856.19	2 076.65	
Restes à réaliser						
Total cumulé	13 932.84			11 856.19	2 076.65	
Résultat définitif	13 932.84			11 856.19	2 076.65	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité des 9 voix.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DES LOGEMENTS SOCIAUX (2022 DE 012)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 11 856.19€**

Le conseil Municipal de Saint-Martin le Redon à l'unanimité des 9 voix décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	0
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	19 153.87
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	11 856.19
Résultat cumulé au 31/12/2021	11 856.19
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	11 856.19
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	11 856.19
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2020	

VOTE DU COMPTE DE GESTION DES LOGEMENTS SOCIAUX (2022 DE 013)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Pierre DELRIEU,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité des 9 voix que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DES LOGEMENTS SOCIAUX (2022 DE 014)

Mme le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 des logements sociaux de la Commune de Saint Martin Le Redon,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉLIBERE ET DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget des logements sociaux de la Commune de Saint Martin Le Redon pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 64 812.84 Euros

En dépenses à la somme de : 64 812.84 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 985.35
65	Autres charges de gestion courante	568.00
66	Charges financières	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	24 076.65
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		27 630.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
74	Dotations et participations	15 000.00
75	Autres produits de gestion courante	12 630.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		27 630.00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	15 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 250.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	13 932.84
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		37 182.84

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 856.19
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 250.00
021	Virement de la section de fonctionnement	24 076.65
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		37 182.84

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOIX.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU MULTIPLE RURAL (2022 DE 015)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DELRIEU Jean-Pierre, après la présentation du compte administratif par Mme le Maire qui est ensuite sortie de la salle du Conseil pour le vote, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par DELRIEU Jean-Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	143 242.70				143 242.70	
Opérations exercice	10 794.74	12 317.67	6 792.70	16 820.00	17 587.44	29 137.67
Total	154 037.44	12 317.67	6 792.70	16 820.00	160 830.14	29.137.67
Résultat de clôture	141 719.77			10 027.30	131 692.47	
Restes à réaliser						
Total cumulé	141 719.77			10 027.30	131 692.47	
Résultat définitif	141 719.77			10 027.30	131 692.47	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité des 9 voix.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DU MULTIPLE RURAL (2022 DE 016)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 10 027.30€**

Le conseil Municipal de Saint-Martin le Redon à l'unanimité des 9 voix, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	0
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	64 824.53
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	10 027.30
Résultat cumulé au 31/12/2021	10 027.30
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	10 027.30
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	10 027.30
Solde disponible affecté comme suit:	

- | |
|--|
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) |

B.DEFICIT AU 31/12/2020

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

VOTE DU COMPTE DE GESTION DU MULTIPLE RURAL (2022 DE 017)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Pierre DELRIEU,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité des 9 voix que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ST MARTIN LE REDON, les jour, mois et an que dessus.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU MULTI RURAL (2022 DE 018)

Mme le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 du multiple rural de la Commune de Saint Martin Le Redon,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉLIBERE ET DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du multiple rural de la Commune de Saint Martin Le Redon pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 224 776.74Euros
En dépenses à la somme de : 224 776.74 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 800.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0
014	Atténuations de produits	0
65	Autres charges de gestion courante	1 765.00
66	Charges financières	3 500.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0
022	Dépenses imprévues	0
023	Virement à la section d'investissement	64 591 .97
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		71 656.97

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	0
73	Impôts et taxes	0
74	Dotations et participations	57 251.97
75	Autres produits de gestion courante	14 405.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		71 656.97

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	0
21	Immobilisations corporelles	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	141 719.77
16	Emprunts et dettes assimilées	11 400.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		153 119.77

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
138	Autres subventions invest. non transf.	63 988.50
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	10 027.30
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 112.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	400.00
021	Virement de la section de fonctionnement	64 591.97
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		153 119.77

ADOpte A L'UNANIMITÉ DES VOIX.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU TRANSPORT SCOLAIRE (2022 DE 019)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DELRIEU Jean-Pierre, après la présentation du compte administratif par Mme le Maire qui est ensuite sortie de la salle du Conseil pour le vote, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par DELRIEU Jean-Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		18 142.02		10 521.45		28 663.47
Opérations exercice		2 500	6 690.91	4 064.89	6 690.91	6 564.89
Total		20 642.02	6 690.91	14 586.34	6 690.91	35 228.36
Résultat de clôture		20 642.02		7 895.43		28 537.45
Restes à réaliser						
Total cumulé		20 642.02		7 895.43		28 537.45
Résultat définitif		20 642.02		7 895.43		28 537.45

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité des 9 voix.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE (2022 DE 020)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 7 895.43€**

Le conseil Municipal de Saint-Martin le Redon à l'unanimité des 9 voix.décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	10 521.45
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	4 421.45
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	-2 626.02
Résultat cumulé au 31/12/2021	7 895.43
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	7 895.43
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	7 895.43
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

VOTE DU COMPTE DE GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE (2022 DE 021)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Pierre DELRIEU,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité des 9 voix que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTE DU BUDGET PRIMITIF TRANSPORT SCOLAIRE (2022 DE 022)

Mme le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 du transport scolaire la Commune de Saint Martin Le Redon,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉLIBERE ET DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du transport scolaire la Commune de Saint Martin Le Redon pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 37 082.88 Euros
En dépenses à la somme de : 37 082.88Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 600.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 750.00
014	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
68	Dot. aux amortissements et provisions	
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	3 545.43
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		12 895.43

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	5 000.00
75	Autres produits de gestion courante	
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	7 895.43
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		12 895.43

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	24 187.45
23	Immobilisations en cours	
16	Emprunts et dettes assimilées	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		24 187.45

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
021	Virement de la section de fonctionnement	3 545.43
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
R001	Solde d'exécution positif sect° d'investissement reporté ou anticipé	20 642.02
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		24 187.45

ADOpte A L'UNANIMITÉ DES VOIX.

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE (2022 DE 023)

En raison de la suppression de la taxe d'habitation, les communes perçoivent en compensation la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties précédemment perçue par le département du Lot.

Les taux de la commune et du département ont donc été additionnés au profit de la commune, mais un coefficient correcteur est appliqué sur le résultat excédentaire par rapport à ce qui a été perçu les années précédentes.

Le conseil municipal est donc appelé à voter les taux suivants:

	base prévisionnelle	taux voté	total prévisionnel
TFPB - Taxe foncière sur les propriétés bâties	204 300.00	38.02	77 634.00 €

TFPNB - Taxe foncière sur les propr. non bâties	13 600.00	152.71	20 808.00 €
TOTAL 2022	209 100.00		98 442.00 €

la somme à percevoir par la commune se calculera de la manière suivante :

produit attendu + compensation des exonérations de la taxe d'habitation sur les maisons secondaires et les locaux vacants + l'allocation compensatrice des exonérations des personnes de condition modeste - le coefficient correcteur appliqué au vu du résultat final, soit :

98 442.00 + 12 801.00 + 2 384.00 - 31 904.00 = **81 723.00 €**

MODIFICATION D'UNE DÉLÉGATION DE FONCTIONS AU MAIRE (2022 DE 024)

Vu la délibération N° 2020_DE_012 du 26 juin 2020 portant "modification des délégations de fonctions au Maire",

Vu le montant des devis relatifs à l'"opération logement social" impliquant des travaux importants dans le logement occupé actuellement par Mme BELIZAIRE, pour un montant qui dépasse le seuil autorisé de 5 000€HT,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des voix dans un souci de simplification comptable, d'autoriser Mme le Maire à signer pour cette opération toute commande inférieure à 15 000€ HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

CHOIX DU LOCATAIRE LOGEMENT SIS PRÈS DE L'ANCIENNE ÉCOLE (2022 DE 025)

Madame le Maire rappelle la délibération 2022-DE-006 du 8 avril 2022 fixant les modalités du bail et demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix du locataire du logement sis près de l'ancienne école et ce malgré sa rénovation, au vu de l'urgence de certaines demandes.

Madame le Maire présente à l'assemblée l'ensemble des dossiers de demandes reçus;

Après en avoir délibéré le conseil municipal de la commune décide à l'unanimité des voix, pour (dont 2 pouvoirs), de prendre comme locataire, Madame NICE Julie, demeurant actuellement le Bourg 46700 St-Martin-le-Redon, compte tenu du fait qu'elle répond le mieux à tous les critères demandés par la commune, dont celui des garanties financières. Le bail prendra effet au 1er mai 2022.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de rédiger et signer tous les documents relatifs au bail.

*La séance
est levée à
23 heures.*



du Maire
Katje CAPMBS